



SERS

GRASSAC

SERS

GRASSAC

GRASSAC

Liste des emplacements réservés

N°	Destination	Surface	Bénéficiaire
1	Équipement public	1 570 m²	Commune
2	Équipement public	4 050 m²	Commune
3	Ouvrage pluvial	200 m²	Commune
4	Équipement incendie	470 m²	Commune

Légende

Informations cadastrales

- Limites communales
- Parcelles cadastrales
- Bâtiments
- Réseau hydrographique
- Constructions récentes ne figurant pas au cadastre

Informations réglementaires

- Libellé des zones et leurs secteurs
- Ua : secteur d'habitat ancien en zone urbaine
 - Ub : secteur d'habitat pavillonnaire récent en zone urbaine
 - 1AU : zone à urbaniser à vocation d'habitat
 - A : zone agricole
 - Ap : secteur protégé en zone agricole
 - At : secteur d'hébergement touristique en zone agricole
 - N : zone naturelle et forestière
 - Np : secteur protégé en zone naturelle et forestière
 - Ne : secteur d'équipements en zone naturelle et forestière

Prescriptions linéaires

- Haie à protéger (article L151-23 du Code de l'Urbanisme)

Prescriptions ponctuelles

- Élément de patrimoine à protéger (article L151-19 du Code de l'Urbanisme)

Prescriptions surfaciques

- Emplacement réservé (article L151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Espace boisé classé (article L113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Parc et jardin à protéger (article L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Zones de dangers liées à des ouvrages de transport de gaz à haute pression (article L151-34 du Code de l'Urbanisme)
- Espace à planter (article R151-43 du Code de l'Urbanisme)



COMMUNE
DE
VOUZAN



PLAN LOCAL
D'URBANISME

PIECE N° 4.1

PLAN DE ZONAGE AU 1/5 000
(Planche SUD)

PRESCRIPTION	ARRÊT	APPROBATION
4 décembre 2014	10 avril 2019	5 décembre 2019

Etudié par
URBAN HYMNS SARL
Place du Marché - 17610 SAINT-SAUVANT
Tel : 05 46 91 46 05 | contact@agenceuh.fr

